

Procédure demande autorisation à la pref :

1. Appeler bureau des opérations (pref de police du 11^{ème} 14 passage Dallery):

Mr lefebvre : 01 53 36 25 98 (poste direct) ou 01 53 36 25 00, c'est lui qui donne un avis favorable ou non à nos demandes, revoir avec lui au préalable celle qu'on souhaite faire pour l'année en cours.

2. envoyer demande d'autorisation par courrier au moins 1 mois avant la fête:

au commissariat central :

préfecture de police (fax : 01 49 96 37 92)

DTPP

Bureau du commerce et de l'espace public

12 quai de Gesvres

75195 Paris RP

et une copie de la demande en même temps :

Préfecture de police du 11ème

bureau des opérations

14 passage C. Dallery

75011 Paris

le courrier doit comporter :

- 1 lettre décrivant le type de manifestation, la date... (cf copie de lettres déjà envoyées pour les précédentes fêtes à léon)
- le récépissé de l'association
- les statuts de l'asso
- joindre plan des rues à couper à la circulation (cf copie plan précédent)
- joindre comme contact les coordonnées du bureau de l'association (président...) fax, tel, mail

3. Une fois l'autorisation obtenue :

prévoir de recontacter Mr Lefebvre une 15aine de jour avant la date de la fête, pour prendre rendez-vous avec lui pour avoir des papillons à mettre sur les voitures et pour se procurer les barrières (1 ou 2 jour à l'avance).